

Mission de prospective sur les services déconcentrés de l'Etat			
Date	04/06/2013	Numéro	2013 - 042
Origine	Alain Parisot		
Destinataires	Fédérations de l'UNSA Fonction publique		
Evènement	Rencontre bilatérale du 31 mai 2013		

**Essentiel : une bilatérale pour permettre à la Mission de recueillir les analyses et attentes de l'UNSA.**

Poursuivant la phase de concertation avec les organisations syndicales, inaugurée par la rencontre multilatérale du 24 avril 2013 (cf circulaire UNSA Fonction publique 2013-31), Jean-Marc Rebière, préfet, président du Conseil supérieur de l'administration territoriale de l'Etat et Jean-Pierre Weiss, ingénieur général des Ponts, directeur général de l'établissement public du palais de justice de Paris, ont rencontré l'UNSA Fonction publique dans le cadre de la mission prospective sur l'Etat déconcentré dont ils ont été chargés par le Premier ministre.

La délégation de l'UNSA Fonction publique était composée de Paul Afonso, Jérôme Darsy, Romain Guillonnet et Alain Parisot.

Cette rencontre avait fait l'objet d'une réunion interne préparatoire le 28 mai.

En premier lieu, les membres de la mission ont fait part de la progression de leurs travaux.

La prospective passe en effet par un état des lieux. Les déplacements de la mission en région, ceux effectués comme ceux à venir, au cours desquels sont rencontrés les préfets, directeurs, les agents et leurs représentants, complètent les audiences avec les ministères et les bilatérales avec les organisations syndicales de la Fonction publique. Ainsi sont recueillis et évalués les éléments qui permettront d'établir « diagnostic et prescriptions ».

A ce stade, la mission considère les agents des services territoriaux de l'Etat en « convalescence très fragile », ainsi que certains services départementaux. Elle a entendu les difficultés à lire les changements et les craintes suscitées par la prochaine loi de décentralisation. De nombreuses complexités de fonctionnement sont identifiées mais les solutions pour y remédier ne sont pas proposées ou ne parviennent pas à être mises en œuvre. Des césures plus ou moins accentuées apparaissent entre les niveaux centraux, régionaux et départementaux, en particulier dans le domaine des effectifs et du fléchage des emplois.

Les questionnements des membres de la mission portent sur le rôle et les missions de l'Etat qui ne doit pas prendre le risque de tout mal faire. Si d'autres organisations doivent être proposées, elles doivent être meilleures pour l'utilisateur et les agents mais, en l'état actuel, il faut gérer la contradiction consistant à ne plus « jouer au Meccano administratif » tout en améliorant un système qui ne fonctionne pas bien.

L'UNSA Fonction publique a souligné que ce dernier constat rejoignait sa volonté de stabilisation de l'architecture générale des services déconcentrés après les vagues de bouleversements générées par la RGPP. Ceci ne doit pas exclure de réfléchir au fonctionnement des services, notamment les DDI confrontées à de fortes baisses d'effectifs depuis plusieurs années, à des insuffisances de moyens, à des difficultés de gouvernance et de gestion des ressources humaines (en particulier dans les DDCS, DDCSPP, DDPP).

Les travaux de réflexion sur le rôle et le réseau des préfetures et sous-préfetures comme les pistes de régionalisation interrogent la présence de l'Etat sur tout le territoire et l'égal accès de tous les citoyens aux services publics.

Les évolutions des missions assurées par l'Etat doivent faire l'objet d'un large débat incluant le dialogue social et prenant en compte les besoins des usagers et la qualité du service au public. Elles ne peuvent cependant pas être isolées de la loi de décentralisation et de la répartition des compétences entre les acteurs publics qui en sera issue, notamment au regard de la création des métropoles.

L'Etat doit enfin conserver ses capacités de régulateur, d'artisan de la cohérence des politiques publiques par un pilotage interministériel, de contrôle par des services dotés de moyens suffisants et de sanction.

Jean-Pierre Weiss et Jean-Marc Rebière observent, en effet, que la définition des missions à accomplir par les services de l'Etat est un préalable à ce que feront les agents. L'Etat doit pouvoir demeurer le « garant de dernier niveau », y compris dans un contexte de décentralisation accrue. Le temps nécessaire à la mise en place de la nouvelle phase de décentralisation, à la constitution des métropoles, doit d'ailleurs pouvoir être mis à profit pour organiser la réflexion sur l'administration territoriale de l'Etat.

Ils n'envisagent pas d'écrire des scénarios de statu quo pour les schémas actuels présentant des difficultés de fonctionnement et expriment leur prudence sur le niveau infra-départemental.

Leurs réflexions portent également sur les modalités et niveaux de gestion des effectifs au regard de la LOLF et des BOP ministériels.

Ils envisagent enfin des recommandations sur la déclinaison de référentiels professionnels, la répartition des moyens et le dialogue social.

Pour l'UNSA Fonction publique, l'Etat doit avoir les moyens de ses ambitions et associer pleinement et positivement les agents et les partenaires sociaux aux chantiers liés à l'organisation de son administration déconcentrée. Ceux-ci doivent, dans le cadre d'un véritable dialogue social, couvrir notamment la place de l'Etat dans les territoires, ses moyens, l'amélioration de la politique de ressources humaines et des règles de gestion, la garantie de déroulement de carrière, mais aussi le champ des agences et opérateurs. Enfin, les agents publics doivent bénéficier d'un droit à l'information et de meilleurs accompagnements dans les situations de restructurations de services.

Une nouvelle réunion multilatérale se tiendra prochainement, au cours de laquelle devraient être exposées les hypothèses retenues par la mission. A ce stade, les observations des organisations syndicales seront prises en compte pour la rédaction définitive du rapport que Jean-Marc Rebière et Jean-Pierre Weiss entendent remettre dans les délais qui leur ont été impartis par le Premier ministre, soit au plus tard fin juin 2013.